NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/631/Corr.1
5 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 35 de l'ordre du jour

DROIT DE LA MER

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Page 9

a) Paragraphes 14 et 15

Sans objet en français.

b) Paragraphe 15, dernière phrase

Lire comme suit la dernière phrase:

Le Cameroun, Chypre et le Mexique (États parties à la Convention), l'Iran (République islamique d'), la Jordanie, la Roumanie et la Slovénie, qui avaient consenti à l'adoption de l'Accord, ont notifié au Secrétaire général qu'ils ne l'appliqueraient pas à titre provisoire jusqu'à nouvel avis.

94-48302 (F) 051294 051294
9448302